

Mairie de CHATILLON-SUR-THOUET 79200	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	D.4125
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>En exercice : 23</p> <p>Présents : 17</p> <p>Procurations : 4</p> <p>Votants : 21</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.</p> <p><u>Date de convocation du Conseil Municipal</u> : 23 février 2023</p> <p><u>Présents</u> : Mmes BEAU, BRILLANCEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, MAXIMIN</p> <p>MM BALESTRA, BILLY, CHARGELEGUE, DAUBIGNE, DIEUMEGARD, LACAILLE, LACOSTE, MAHU, MORIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mr MAHU</p> <p><u>Procurations</u> : M GUICHET donne pouvoir à Mme BEAU M BERTIN donne pouvoir à Mme BROUSSEAU M BILLON donne pouvoir à Mme CHOUETTE Mme FOURNIAU donne pouvoir à M LACAILLE</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mme LAFARGUE, Mme DE CARVALHO DE OLIVEIRA</p>	

**Objet : Adhésion à l'association voie rapide 147 - 149**

L'association voie rapide 147-149 fédère les collectivités locales, les élus, les associations, les professionnels et les particuliers des départements de la Haute-Vienne, de la Vienne et des de Deux-Sèvres autour d'un projet commun : agir auprès des pouvoirs publics pour la mise à 2x2 voies des RN 147-149 Limoges-Poitiers-Bressuire.

Fort de son unité de vue et de cet objectif, l'association réaffirme avec force que seul un aménagement à 2x2 voies est en mesure de désenclaver les territoires traversés, de traiter et de sécuriser les déplacements du quotidien. C'est le développement des zones rurales qui en dépend aujourd'hui.

Le prix de l'adhésion pour les communes est de 10€ par an.

Le Conseil Municipal décide d' :

- ✓ ADHERER à l'association voie rapide 147-149 pour les années à venir au prix de 10 € / an
- ✓ Les crédits nécessaires seront prévus au budget

**Adopté à l'unanimité.**

Certifié exécutoire  
Publié le : 07/03/23  
Transmis au contrôle de  
légalité le : 07/03/23

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.

*UNBEAU*  


Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Louis MAHU


REÇU EN PREFECTURE  
le 07/03/2023  
Application agréée E-legalite.com



Mairie de CHATILLON-SUR-THOUET 79200	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	D.4126
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 23  Présents : 17 Procurations : 4 Votants : 21	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.</p> <p><b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b> 23 février 2023</p> <p><b>Présents :</b> Mmes BEAU, BRILLANCEAU, BROSSEAU, CHOUETTE, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, MAXIMIN  MM BALESTRA, BILLY, CHARGELEGUE, DAUBIGNE, DIEUMEGARD, LACAILLE, LACOSTE, MAHU, MORIT</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mr MAHU</p> <p><b>Procurations :</b> M GUICHET donne pouvoir à Mme BEAU M BERTIN donne pouvoir à Mme BROSSEAU M BILLON donne pouvoir à Mme CHOUETTE Mme FOURNIAU donne pouvoir à M LACAILLE</p> <p><b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mme LAFARGUE, Mme DE CARVALHO DE OLIVEIRA</p>	

**Objet : CDG79 - hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – signature d'un avenant n°2 à la convention**

Par délibération du 04 août 1995, le conseil municipal a décidé l'adhésion au service intérim du CDG79 et à signer la convention correspondante.

Par délibération D. 2441 du 24 février 2012, le conseil municipal a autorisé le maire à signer avec le CDG79, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui actait la décision du Conseil d'Administration du CDG79 du 12 décembre 2011 de baisser de 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de facturation, passant de 4,5 % à 4% des montants des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition.

Dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des montants des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Le Conseil Municipal décide de :

- ✓ ACTER la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion.
- ✓ FIXER à compter du 1er janvier 2023, la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % du montant des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.
- ✓ AUTORISER le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires.

**Adopté à l'unanimité.**

Certifié exécutoire  
Publié le : 07/03/23  
Transmis au contrôle de  
légalité le : 07/03/23

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.



Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Louis MAHU.



REÇU EN PREFECTURE  
le 07/03/2023  
Application agréée E.legalite.com



Mairie de CHATILLON-SUR-THOUET 79200	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <span style="float: right;">D.4128</span>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 23  Présents : 17 Procurations : 5 Votants : 22	L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.  <u>Date de convocation du Conseil Municipal</u> : 23 février 2023  <u>Présents</u> : Mmes BEAU, BRILLANCEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, MAXIMIN  MM BALESTRA, BILLY, CHARGELEGUE, DAUBIGNE, DIEUMEGARD, LACAILLE, LACOSTE, MAHU, MORIT  <u>Secrétaire de séance</u> : Mr MAHU  <u>Procurations</u> : Mr GUICHET donne pouvoir à Mme BEAU Mr BERTIN donne pouvoir à Mme BROUSSEAU Mr BILLON donne pouvoir à Mme CHOUETTE Mme DE CARVALHO DE OLIVEIRA donne pouvoir à Mr BALESTRA Mme FOURNIAU donne pouvoir à Mr LACAILLE  <u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mme LAFARGUE

**Objet : CCPG – adhésion au réseau de coopération des médiathèques ou l'union des forces**

Depuis 2016, un travail autour de la création d'un réseau de coopération des bibliothèques de la communauté de communes a été entrepris.

Fort de l'expérience d'intégration des bibliothèques de Secondigny et de Pompaire et dans la continuité de la dynamique, la question d'un réseau élargi a pris encore plus de sens.

Ce travail a débuté lors de la première mandature de la collectivité "CCPG" créée en 2014.

Depuis, l'installation d'une nouvelle mandature en 2020, l'organisation des services et la crise sanitaire ont ralenti la démarche.

Il convient aujourd'hui de synthétiser et de formaliser ce qui a déjà été pensé, de lui donner du sens pour en faire une feuille de route permettant la mise en œuvre de ce réseau de coopération incluant les avancées et l'actualisation des données.

La CCPG pilote cette démarche qui s'inscrit dans ses missions « mises en place et animation d'un réseau des bibliothèques ».

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) définit les grands axes, les objectifs, et les actions à mettre en œuvre par la CCPG à travers ce réseau de coopération.

Concernant la commune de Châtillon sur Thouet, la CCPG est venue vers nous à ce sujet dernièrement.

La médiathèque de Châtillon sur Thouet serait une annexe de la médiathèque de Parthenay, gérée par l'association du Centre Socio-Culturel C.S.C. pour le compte de la CCPG qui verse annuellement la somme de 2000 € au C.S.C. pour effectuer cette mission. Mais ce point est à confirmer.

Compte-tenu de la situation qui vient d'être décrite, des points restant à confirmer et à approfondir avec la CCPG,

Le Conseil municipal décide de :

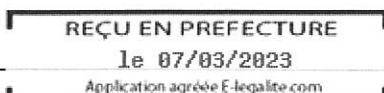
- ✓ DEMANDER des précisions
- ✓ NE PAS SE PRONONCER sur le sujet.

**Adopté à l'unanimité.**

Certifié exécutoire  
Publié le : 07/03/23  
Transmis au contrôle de  
légalité le : 07/03/23

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Marie-Noëlle BEAU

Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Louis MAHL





Mairie de CHATILLON-SUR-THOUET 79200	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	D.4127
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  <b>En exercice : 23</b>  <b>Présents : 17</b> <b>Procurations : 5</b> <b>Votants : 22</b>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Marie-Noëlle BEAU.</p> <p><b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b> 23 février 2023</p> <p><b>Présents :</b> Mmes BEAU, BRILLANCEAU, BROUSSEAU, CHOUETTE, GOUPIL, GUERIN, HUESCA, MAXIMIN</p> <p>MM BALESTRA, BILLY, CHARGELEGUE, DAUBIGNE, DIEUMEGARD, LACAILLE, LACOSTE, MAHU, MORIT</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mr MAHU</p> <p><b>Procurations :</b> M GUICHET donne pouvoir à Mme BEAU M BERTIN donne pouvoir à Mme BROUSSEAU M BILLON donne pouvoir à Mme CHOUETTE Mme DE CARVALHO DE OLIVEIRA donne pouvoir à M BALESTRA Mme FOURNIAU donne pouvoir à M LACAILLE</p> <p><b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mme LAFARGUE</p>	

**Objet : Salle multi-activités : adoption du plan de financement**

Depuis 2017, les conseils municipaux de Châtillon sur Thouet, projettent la construction d'une salle multi-activités sur le terrain en herbe jouxtant la salle socio-éducative dans le quartier « Sainte-Anne », entre la route nationale 149 et la voie communale 23. Le site est composé d'un terrain de pétanque, d'un Skate Park, d'un parking et d'un espace arboré. L'habitat résidentiel est à proximité du projet.

Par délibération D.4091 du 22 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la construction de cette salle comme un lieu intergénérationnel et multi usages de 150m<sup>2</sup> pour un montant HT de 950 000€ comprenant :

- ✓ Un espace couvert adossé pour les boulistes : 3 terrains de 3 x 22 m ;
- ✓ Une partie dédiée aux jeunes d'une surface de 50 m<sup>2</sup> équipée d'un câblage sono et informatique ;
- ✓ Une salle de réunion, et un lieu de stockage pour les associations, dissocié de celui du mobilier,
- ✓ Un espace de type office pour un atelier de préparation cuisine, un bar desservant l'espace bouliste et la salle,
- ✓ Des toilettes extérieures,
- ✓ Un parking vélo

Afin de déposer un dossier complet de demande de subvention, il est nécessaire d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR	950 000 €	40%	380 000 €	//
Conseil Départemental	950 000 €	9,58%	//	91 011 €
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	950 000 €	50,42%	478 989 €	//
<b>TOTAL EN HT</b>	<b>950 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>858 989 €</b>	<b>91 011 €</b>

Le conseil municipal décide d' :

- ✓ APPROUVER le plan de financement proposé ci-dessus
- ✓ AUTORISER Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier
- ✓ Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

**POUR : 18 ; ABSTENTION : 4 ; CONTRE : //**

Certifié exécutoire

Publié le : 07/03/23

Transmis au contrôle de

légalité le : 07/03/23

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Marie-Noëlle BEAU.



UNBEAU

Le secrétaire de séance, Monsieur Jean-Louis MAHU.



*JL MAHU*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/03/2023

Application agréée E-legalite.com